



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions

Question écrite n° 30417

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants à propos d'une inquiétude qui touche le monde combattant. Lors de la loi de finances pour 2003, la décristallisation des pensions et retraites a été adoptée après des années de revendications. Il semble que les crédits prévus pour la mise en oeuvre de cette mesure n'aient toujours pas été alloués. Il lui demande en conséquence quelle est la situation réelle sur ce problème qui provoque de vives inquiétudes chez les personnes concernées par cette mesure de reconnaissance.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, conformément aux engagements pris, le Gouvernement a soumis au Parlement le dispositif législatif destiné à mettre en oeuvre la décristallisation. C'est ainsi que l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2002 a fixé les bases juridiques de la décristallisation. Il convient de préciser que 78,45 millions d'euros de crédits ont été inscrits en loi de finances initiale pour 2003 afin d'amorcer ce processus qui est ainsi conforme aux principes d'équité et d'égalité tels qu'ils ont été posés par l'arrêt DIOP rendu en novembre 2001 par le Conseil d'État. Le décret no 2003-1044 du 3 novembre 2003 qui fixe les modalités d'application de l'article 68 susvisé a été publié au Journal officiel de la République française du 4 novembre ainsi qu'un arrêté conjoint des ministres concernés fixant pour les années 1999 à 2002 les valeurs des points d'indice de pension et prestations applicables. Les conditions de mise en oeuvre de ce processus sont donc désormais réunies. Seuls les ressortissants souhaitant faire constater l'aggravation de leur état de santé (pensions militaires d'invalidité) ou leur veuvage (pensions de réversion) auront des démarches à effectuer. Dans tous les autres cas, l'augmentation des prestations servies sera réalisée sans intervention des intéressés, directement par l'organisme payeur.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30417

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9547

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 854